

d'un vœu) : trois mois

Titre de la détermination

Texte déposé

par les bovins.

Commentaire(s)

Nom et prénom de l'auteur :

EPARS OLIVIER

Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s):

Moins de méthane dans nos champs.

Grand Conseil Secrétariat général Pl. du Château 6 1014 Lausanne

Détermination

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil N° de tiré à part : \9_\\\T_35(Déposé le : 75.07.70 Scanné le : Art. 117 LGC La détermination, qui n'a pas d'effet contraignant, intervient à la suite d'une réponse du CE à une interpellation. Elle porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. La détermination est immédiatement mise en discussion et peut être amendée. Elle s'exprime soit sous la forme d'une déclaration, soit sous la forme d'un vœu à l'intention du CE, qui informe alors le GC de la suite qui a été donnée à la détermination adoptée par ce dernier. Délai de réponse dès le renvoi au CE (uniquement si la détermination s'exprime sous forme Le Grand Conseil soutient le Conseil d'Etat dans sa demande à l'Agroscope, afin que celui-ci étudie les effets de ces nouveaux compléments alimentaires sur la diminution de la production de méthane Signature:

Signature(s):

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch